



**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du mercredi 10 mai 2017 à 20 heures 30**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, David LE GUEN, Nicole MATHONNET, Jérôme FOUVET, Jean-Pierre JACQUIER, Yoann ROTH, Alain AMIEUX

Pouvoirs : Sylvain ARNAUD pour Yoann ROTH et Charley SCEMAMA pour Olivier FONS

Secrétaire de séance : Alain AMIEUX

PADD DANS LE CADRE DU PLU :

Monsieur Le Maire expose le PADD (projet d'aménagement et de développements durables) élaboré par Monsieur Vincent BIAYS urbaniste. Le PADD s'appuie sur le diagnostic de la commune établi à l'occasion de la révision du PLU et duquel découlent les enjeux à venir pour la commune. Le PADD relève ces enjeux et traduit une série de volontés pour la commune (projet joint).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement et de développements durables proposé par Monsieur Vincent BIAYS urbaniste à **10 voix pour et une abstention de Yoann ROTH en réaction aux contraintes qui nous sont imposées par l'Etat.**

DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE :

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis de Madame PICHAT architecte des bâtiments de France, pour les travaux de réparation de l'église qui s'élèvent à 439 000€00HT. Il précise que des travaux hors eau et hors air ont déjà été réalisés l'année dernière et que le coût des travaux restant s'élève à 394 7025€00HT.

Un débat s'engage au terme duquel il est décidé.

- 1- De maintenir le choix de mise sous surveillance du bâtiment sur la période printemps 2017 printemps 2018. Pose de témoins sur les fissures au niveau haut des vitraux.

- 2- De faire procéder à l'étude architecturale chiffrée de l'église implantée sur les bases de l'ancien bâtiment avec réduction du chœur, au moins deux études devront être engagées pour permettre au Conseil de prendre une décision éclairée.
- 3- De maintenir sur les budgets de la Commune une provision financière pour permettre la réalisation des travaux. 50.000 € déjà engagés sur le budget 2017 et si possible 100.000 € sur les budgets 2018 et 2019.

SUBVENTION DU BUDGET COMMUNE AU BUDGET CAMPING

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année le camping est déficitaire.

Deux solutions s'imposent. Ou sa fermeture ou relancer l'activité par des investissements de mises aux normes et modernisation du bâtiment sanitaire et accueil, accompagnés d'une dynamique commerciale. Cette année il a été budgétisé des travaux d'installation de chalets aménagés et d'extension des toilettes dans le but d'améliorer son aménagement.

Le maire propose de verser une subvention du budget communal vers le budget du camping.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte que le budget communal subventionne le budget annexe du camping de 16 000,00 €.

TARIFS TENNIS

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs des courts de tennis :

Ticket :5€00

Carte annuelle : 45€00

Carnet de 10 tickets :40€00

Accord du Conseil à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE SYME 05

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé d'installer un coffret électrique en haut de La Sagnette, à l'entrée du village. Ce coffret servira à alimenter les besoins en électricité des manifestations et animations diverses et évitera de tirer des fils jusque sur la place.

Le Syme 05 propose de faire les travaux qui s'élèvent à 9 840,00 € TTC et de prendre à sa charge 5373,70 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- **accepte l'installation d'un coffret électrique à l'entrée du village pour le raccordement de la zone de festivités.**
- **Dit que le montant des travaux s'élève à 9 840,00 € TTC**
- **Dit que la participation de la commune sera de 4 466,30 € HT**
- **Autorise Monsieur le maire à signer la convention financière avec le SYME 05**

AFFAIRES DIVERSES

Elodie annonce que la ligne LER35 passera de nouveau par La Grave et Villar d'Arène. Les bus prendront la route de secours jusqu'à l'ouverture du tunnel.

Yoann demande où en est le dossier sur la création du chemin VTT Lautaret-Pontet.

Monsieur Le Maire explique que toutes les autorisations de passages n'ont pas été obtenues et que le dossier n'a pas été rédigé conformément à la règle en la matière . Ce dossier est donc en suspens. Il sera demandé à Charley de le reprendre en respectant les procédures :

- autorisation des propriétaires
- consultation AFP et exploitants agricoles avec enquête publique.

INFO Réunion publique :

Le Projet d'Aménagement du Développement Durables dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme en cours sera présenté le 14 juin 2017 à 18h00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h30

Le Maire,

Le secrétaire de séance